



DSAC

Direction de la sécurité de l'Aviation Civile Ouest
Département Surveillance et Régulation

Contrôle de l'hélistation de Port Joinville – L'Ile d'Yeu - du 26 janvier 2017

Tableau récapitulatif des écarts constatés au cours du contrôle

Ecart : n° HYEU-HEL 2017/01-E-1	Les trouées aux QFU 10 et QFU 28 sont susceptibles d'être percées par des mâts de bateaux dans le chenal d'accès au port ou au mouillage en dehors de la zone d'interdiction sans qu'aucun document ni étude opérationnelle n'atteste que la sécurité de l'exploitation des hélicoptères est assurée.
Ecart significatif : n° HYEU-HEL 2017/01-E-2	La surface de l'aire d'approche finale et de décollage est très dégradée et fait clairement apparaître de très nombreux dépôts de matériaux dus à l'érosion du revêtement, ainsi que l'apparition de végétation qui peuvent nuire à la sécurité des hélicoptères dans les phases de décollage et d'atterrissage.
Ecart : n° HYEU-HEL 2017/01-E-3	Les dimensions de l'aire de prise de contact et d'envol mesurées ne sont que de 8x8 m au lieu de 10,20x10,20m pour l'EC135 et de 10,74x10,74m minimum pour l'AS350.
Ecart: n° HYEU-HEL 2017/01-E-4	L'ensemble des marquages des aires de l'hélistation (aire d'approche finale et de décollage « FATO » et aire de prise de contact et d'envol « TLOF ») est très dégradé. De plus, les anciennes et les nouvelles marques de l'hélistation se chevauchent.
Ecart : n° HYEU-HEL 2017/01-E-5	La marque distinctive d'aire d'approche finale et de décollage n'est pas orientée de manière à ce que la barre transversale de la lettre « H » soit perpendiculaire à la direction préférentielle d'approche finale.
Ecart : n° HYEU-HEL 2017/01-E-6	Les segments de la marque de délimitation d'aire d'approche finale et de décollage mesurés ne sont pas de dimensions égales et ne correspondent pas au cinquième de la longueur du côté de l'aire.
Ecart: n° HYEU-HEL 2017/01-E-7	Lors du contrôle, l'exploitant n'a pas pu produire de procédure relative à l'inspection de l'aire de mouvement (notamment à l'ouverture de l'hélistation) ni de protocole avec l'utilisateur de la plate-forme permettant d'apprécier les responsabilités de chacun dans la réalisation des inspections et des suites éventuelles à leur donner.
Ecart: n° HYEU-HEL 2017/01-E-8	Un protocole d'accord pour la fourniture et le suivi de l'information aéronautique a été signé en 2014, néanmoins : - aucune demande d'édition de carte VAC n'a été transmise au fournisseur de service d'information aéronautique, - le répertoire hélistation AD3.1 n'est pas à jour.